

PLAN BIODIVERSITÉ 2025-2030

Connaître, protéger, renforcer la biodiversité à Paris

Dossier de presse – Avril 2025





SOMMAIRE

Édito d'Anne Hidalgo, Maire de Paris	P04
Édito de Christophe Najdovski, Adjoint à la Maire de Paris	P05
Un nouveau Plan Biodiversité 2025-2030	P06
La biodiversité à Paris en quelques chiffres-clés	P07
Plan Biodiversité 2025-2030 : une approche globale de la protection du vivant	P08
Résolument concret et local : le Plan Biodiversité en 10 mesures phares	P10
84 projets dans tout Paris : la biodiversité au coeur des arrondissements	P14

ÉDITO D'ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS



LE PARIS DE DEMAIN

Le Plan Biodiversité de Paris n'est pas une simple feuille de route écologique, c'est une déclaration d'engagement : adapter notre ville pour qu'elle devienne un espace accueillant pour tous les êtres vivants, faune et flore.

Face à l'érosion de la biodiversité, l'urgence écologique nous impose de repenser notre relation aux écosystèmes. La biodiversité en ville est une nécessité et une réalité à Paris depuis plusieurs décennies. C'est une richesse. Depuis de nombreuses années déjà, nous avons œuvré pour préserver et favoriser la nature en ville.

Mais nous voulons aller plus loin ! Grâce au plan Biodiversité nous allons tisser un véritable réseau écologique où chaque espace devient un refuge pour la faune et la flore, jusqu'au cœur de la ville dense. Faire de Paris une ville où la nature est chez elle partout, est une ambition essentielle pour relever les défis de notre siècle.

Nos enfants grandiront dans ce Paris qui respecte la nature. Sensibiliser les plus jeunes à la nature, leur faire classe dehors, les lier au vivant par l'entretien d'un espace naturel, c'est les préparer pour le monde qu'ils auront à bâtir. Pour protéger ses habitants, Paris doit devenir, plus que jamais, une ville-jardin capable de faire face au défi climatique.

Faisons ensemble le Paris de demain.

ÉDITO DE CHRISTOPHE NAJDOVSKI,

ADJOINT AU MAIRE DE PARIS EN CHARGE DE LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC, DES ESPACES VERTS, DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA CONDITION ANIMALE



UNE STRATÉGIE CONCRÈTE ET LOCALE POUR DÉFENDRE LE VIVANT, À PARIS ET AU-DELÀ

Protéger la nature, c'est protéger notre avenir. Face aux enjeux majeurs du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, Paris se mobilise et accélère sa transformation vers une ville toujours plus accueillante pour l'ensemble du vivant, une ville qui protège et encourage la nature partout où cela est possible. Une ville qui s'inspire des lois de la nature : coopération, équilibre, et adaptation.

Avec ce nouveau Plan Biodiversité, la planification écologique et les solutions fondées sur la nature guideront plus que jamais la transformation de notre capitale. C'est au plus près du terrain, avec les forces vives de la société, les Parisiennes et les Parisiens, associations, entreprises, institutions, que nous inventerons un modèle de ville, respectueuse des humains, de la planète, et de toutes les espèces avec lesquelles nous coexistons.

La Ville de Paris prend toute sa part pour faire advenir cette société du vivant, voilà l'ambition de ce nouveau Plan Biodiversité.

Un nouveau Plan Biodiversité 2025-2030

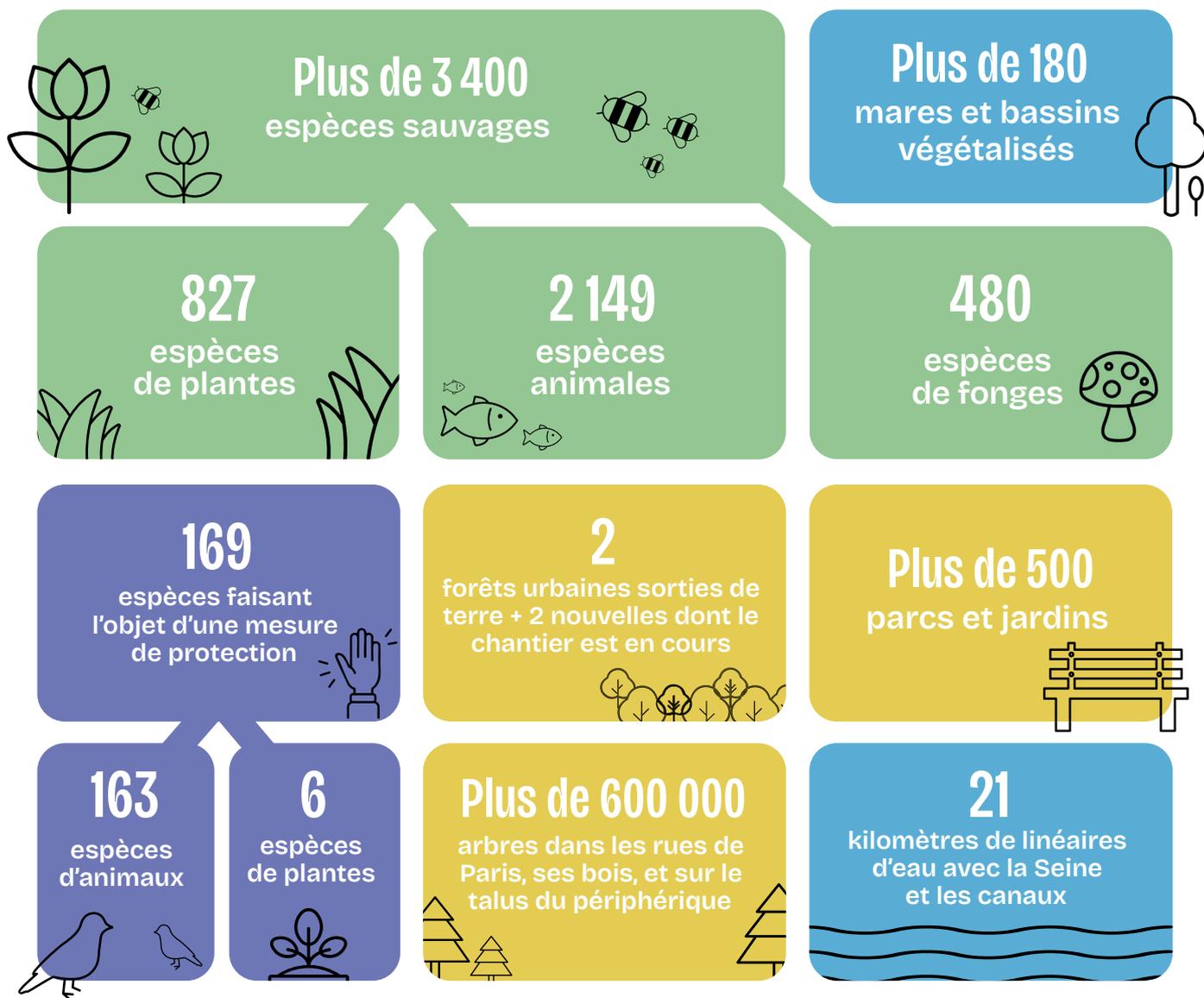
Consciente des enjeux du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, et soucieuse de préserver la richesse de son patrimoine naturel, la Ville de Paris s'est dotée en 2011 d'un premier Plan Biodiversité. Celui-ci définit les ambitions de la Ville de Paris en matière de protection et développement de la biodiversité au sein de la capitale. Depuis 2011, l'Exécutif parisien porte une politique de végétalisation très dynamique, sans usage de produits phytosanitaires chimiques, dans le cadre d'une stratégie de long terme d'adaptation aux dérèglements climatiques : création de forêts urbaines, transformation végétale massive de l'espace public, végétalisation des toitures et du bâti, création et extension d'espaces verts, aménagements favorables à la biodiversité, actions d'animation de sensibilisation, soutien aux associations...

Paris est le territoire d'un vivant à la richesse exceptionnelle : renards, hérons, hérissons, faucons, chauves-souris, ou encore anguilles et méduses font partie de cette biodiversité parisienne méconnue. Cette diversité d'espèces est due à l'importante mosaïque de milieux de vie dans la capitale, tels que ses 600 000 arbres, ses nombreux parcs et jardins, ses bois, la Seine, les canaux, et plus de 180 mares et bassins. La Petite Ceinture, ainsi que les toitures et façades végétalisées toujours plus nombreuses, sont tout autant d'autres éléments permettant à la nature de trouver sa place au cœur de Paris.

Afin d'adapter son nouveau Plan Biodiversité 2025-2030 à un contexte plus global d'érosion du vivant, conséquence directe du dérèglement climatique, la Ville de Paris a décidé d'engager une large démarche de consultation et de donner la parole à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, à la communauté scientifique, ainsi qu'à ses institutions partenaires. Dans le cadre de cette démarche de co-construction, la Ville de Paris a notamment mis en place une consultation publique en ligne, animé des réunions publiques et monté des groupes de travail mobilisant associations et spécialistes et de la biodiversité.

Dans la continuité de cette logique, la Ville de Paris a décidé d'inclure dans le Plan Biodiversité les résultats de la votation citoyenne du 23 mars 2025, à l'issue de laquelle les Parisiennes et les Parisiens se sont prononcés à 65,96% pour la végétalisation et piétonnisation de 500 nouvelles rues dans tout Paris.

La biodiversité à Paris en quelques chiffres-clés



Source : GeoNat'idF

Plan Biodiversité 2025-2030 : une approche globale de la protection du vivant

À travers ce nouveau Plan Biodiversité 2025-2030, la Ville de Paris a élaboré 20 objectifs thématiques et 85 actions visant à préserver et renforcer la biodiversité du territoire parisien, faire de la biodiversité un atout de résilience, et sensibiliser aux enjeux de la biodiversité à Paris. L'objectif affiché : créer de nouveaux habitats de biodiversité, mettre en œuvre des dispositifs de protection et de renforcement de la faune et de la flore, et offrir une ville avec toujours plus de nature aux Parisiennes et Parisiens.

20 OBJECTIFS THEMATIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE A PARIS



1. CONNAITRE ET MESURER



2. TRAME VERTE



3. TRAME BLEUE



4. TRAME BRUNE



5. TRAME NOCTURNE



6. TRAME BLANCHE



7. FLORE RÉGIONALE



8. ESPÈCES PROTÉGÉES
ET/OU MENACÉES



9. ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES



10. GESTION ÉCOLOGIQUE



11. AMÉNAGEMENT ET
CONSTRUCTION



12. SOLUTIONS FONDÉES
SUR LA NATURE



13. SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE



14. AGRICULTURE
URBAINE ET RURALE



15. TOURISME



16. ACHATS ET FINANCE



17. COOPÉRATION



18. SENSIBILISATION



19. FORMATION ET
EMPLOIS



20. IMPLICATION DES
ACTEURS PRIVÉS



Boulevard Pasteur

Résolument concret et local : le Plan Biodiversité en 10 mesures phares

MESURE 1 • RENFORCER LA PRÉSENCE DES HAIES À PARIS :



Les haies représentent un véritable trésor de biodiversité souvent en danger sur le reste du territoire français : la Ville de Paris se fixe pour objectif d'accroître leur maillage au sein de ses rues. D'ici à 2030, des linéaires de haies allant de 500 mètres jusqu'à plusieurs kilomètres seront plantés dans les arrondissements de la capitale. Un état des lieux sera réalisé pour cartographier les haies existantes, intégrant un recensement participatif sur les espaces privés, avant d'établir un plan de plantations de haies diverses, complémentaires aux plantations d'arbres annuelles.

MESURE 2 • DONNER L'ACCÈS À 100 % DES ÉLÈVES DE PARIS À UN ESPACE DE NATURE DANS LEUR ÉCOLE OU À PROXIMITÉ :



Depuis le premier Plan Biodiversité de la Ville de Paris, un volet d'actions est dédié à la question de l'accès à la nature. Avec la végétalisation massive de Paris en cours depuis 2020, la Ville de Paris se fixe pour objectif que l'ensemble des élèves parisiens aient accès à un espace de nature au plus près de leurs établissements scolaires et être sensibilisés à la biodiversité. 360 nouvelles cours oasis verront ainsi le jour d'ici à 2030 dans les écoles, crèches et collèges de Paris. La Ville déploiera également des aires éducatives parisiennes, petits territoires naturels gérés de manière participative par les élèves, en lien avec l'Office Français de la Biodiversité, tout particulièrement à proximité de la Seine et des canaux parisiens.

MESURE 3 • AMÉNAGER 500 NOUVELLES RUES VÉGÉTALISÉES ET PIÉTONNES PARTOUT DANS PARIS :



Issu d'une démarche de démocratie participative, le résultat de la votation citoyenne du 23 mars 2025 pour la végétalisation et la piétonnisation de 500 rues supplémentaires dans tout Paris est intégré dans le Plan Biodiversité 2025-2030 comme une priorité. Des concertations seront mises en place prochainement à l'échelle de chaque arrondissement afin d'identifier les rues concernées, réaliser les études de faisabilité et définir la programmation des travaux.

Avec cette amplification de la végétalisation et piétonnisation de ses rues, Paris continue sa transformation afin de devenir une ville plus résiliente et apaisée, avec un accent mis plus particulièrement sur les quartiers populaires carencés en végétal, et un objectif de plantation d'espèces régionales et indigènes adaptées au changement climatique. Avec moins de bitume et plus de pleine terre, la Ville de Paris a pour objectif que 30% du territoire parisien soit perméable et végétalisé d'ici à 2030, afin de renforcer encore davantage les trames vertes et brunes de la capitale.

MESURE 4 • CRÉER 100 QUARTIERS POUR LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET 40 NOUVEAUX REFUGES DE BIODIVERSITÉ :



La France est le 6ème pays du monde hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées d'après l'Union internationale pour la conservation et la nature (IUCN) : la Ville de Paris a décidé de s'emparer de cette problématique afin d'agir à l'échelle de son territoire. Grâce au travail accompli en la matière ces dernières années, certaines espèces comme le faucon pèlerin ou l'orvet fragile ont réinvesti le territoire parisien.

Avec le Plan Biodiversité 2025-2030, la Ville de Paris compte ainsi préserver et renforcer la présence d'insectes, d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles ou encore d'espèces aquatiques. Pour ce faire, 100 nouveaux quartiers comprenant des aménagements dédiés à certaines espèces, comme le hérisson d'Europe ou les chauves-souris, verront le jour sur le modèle des « Quartiers Moineaux » (nichoirs, abris et plantations favorables à l'alimentation et au refuge d'espèces animales). En parallèle, 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité et de gîtes, composés à 100 % de flore régionale, seront déployés partout dans Paris.

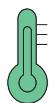
MESURE 5 • POURSUIVRE LA RENATURATION DES BOIS PARISIENS :



Les Bois de Boulogne et de Vincennes sont de véritables poumons verts pour Paris et les communes limitrophes, et abritent une diversité d'espèces animales et végétales, de champignons et de lichens, dont certaines sont protégées. Pour autant, les routes existantes morcellent les bois et portent atteinte à cette richesse : la Ville de Paris agit au quotidien pour réduire ce morcellement en désimperméabilisant et en végétalisant ces espaces, comme les routes de Suresnes, du Pesage, ou de Saint-Hubert.

La Ville de Paris compte poursuivre cette démarche et fermer de nouvelles voies des bois parisiens, pour offrir toujours plus de nouvelles promenades et d'espaces favorables à la biodiversité. En parallèle, la Plan Biodiversité 2025-2030 prévoit également d'augmenter de 10% la surface des zones de réserve dans les bois, via la mise en défens de parcelles.

MESURE 6 • CRÉER UN BAROMÈTRE DE SUIVI D'ESPÈCES PROTÉGÉES À PARIS :



Déjà dotée d'un Atlas de la nature ou encore d'un Guide des essences, la Ville de Paris souhaite aller encore plus loin dans la compréhension et la connaissance de la biodiversité parisienne. En lien étroit avec la communauté scientifique et le monde associatif, la Ville de Paris annonce construire un baromètre de la biodiversité à Paris, un nouvel outil reposant sur la mesure de l'évolution de la population de plusieurs espèces cibles, dites indicatrices de l'état de la biodiversité à Paris et de la qualité d'habitats prioritaires.

La création de ce baromètre s'accompagnera d'une diversité d'actions : la multiplication des programmes d'inventaires et diagnostics (faune/flore/habitat) sur les espaces naturels, la diffusion des lieux de nidification et de gîtes de ces espèces cibles pour faciliter leur suivi et éviter leur destruction (notamment en cas de catastrophes naturelles), ou encore le développement d'études spécifiques sur la biodiversité en milieu urbain.

MESURE 7 • RETROUVER DES BERGES NATURELLES SUR LA SEINE À PARIS :



La Seine revêt un rôle écologique essentiel à Paris : on y compte aujourd'hui 36 espèces de poissons (recensées à Paris entre 2010 et 2024). Il s'agit également d'un axe majeur de déplacement pour de nombreux oiseaux, chauves-souris et pour le végétal, dont les graines sont dispersées par les flots et le vent. Avec les canaux de Paris, la Seine constitue aujourd'hui la colonne vertébrale de la trame bleue parisienne, grâce à un important travail de dépollution accéléré par les Jeux Olympiques et Paralympiques, mené par la Ville de Paris et ses partenaires.

Ses berges représentent des espaces de transition et d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, abritant une activité biologique intense. La Ville de Paris compte multiplier d'ici à 2030 les jardins flottants, radeaux végétalisés et frayères sur la Seine, mais également désimperméabiliser et végétaliser les quais là où il est possible de le faire, afin de renforcer encore davantage la fonctionnalité écologique de cette trame et d'envisager une continuité piétonne de biodiversité allant du bois de Vincennes au bois de Boulogne.

MESURE 8 • RENFORCER LA PLACE DE L'EAU EN CRÉANT DES JARDINS DE PLUIE, DES MARES, DE NOUVELLES RIVIÈRES ET BASSINS VÉGÉTALISÉS DANS LA VILLE ET DANS LES BOIS, TOUT EN VEILLANT À LA SOBRIÉTÉ EN EAU DE PARIS :



L'ensemble des milieux humides constituant la trame bleue parisienne (la Seine, les canaux, les lacs et berges des bois de Paris...) forme un support de vie de nombreuses espèces. La Ville de Paris compte renforcer cette trame en créant d'ici 2030 de nouvelles mares, notamment dans les parcs et jardins de moins d'1 ha qui n'en disposent pas encore. Dès 2025, une nouvelle rivière verra ainsi le jour dans la plaine Mortemart, située dans le bois de Vincennes. Les études pour le prolongement de la rivière sèche du bois de Boulogne jusqu'au fossé du Saut du Loup et la renaissance progressive de la Bièvre seront également poursuivies dans le cadre du Plan Biodiversité.

MESURE 9 • FAÇONNER UN URBANISME PARISIEN FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ :



Dans la continuité du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, adopté en novembre 2024 et du Plan Arbre adopté en octobre 2021 par le Conseil de Paris, le Plan Biodiversité consacre le bâti en tant que support pour la végétation et l'accueil du vivant. La Ville de Paris vise ainsi un objectif de végétalisation de 40 ha supplémentaires de surfaces bâties, publiques et privées d'ici 2030. En parallèle, l'Exécutif parisien compte financer la végétalisation de 100 copropriétés privées, notamment par l'intermédiaire du dispositif Copr'Oasis, lancé mi-2023, à l'attention des copropriétés désireuses de végétaliser leur cour ou leur toit.

Le Plan Biodiversité introduit par ailleurs un nouvel outil développé par la Ville de Paris, le BiodivScore, outil d'auto-évaluation à destination de tous les concepteurs et aménageurs pour les aider à évaluer la qualité écologique de leur projet et identifier les points à renforcer au regard des enjeux spécifiques de la biodiversité en milieu urbain.

MESURE 10 • MESURER POUR LA PREMIÈRE FOIS L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE PARIS :

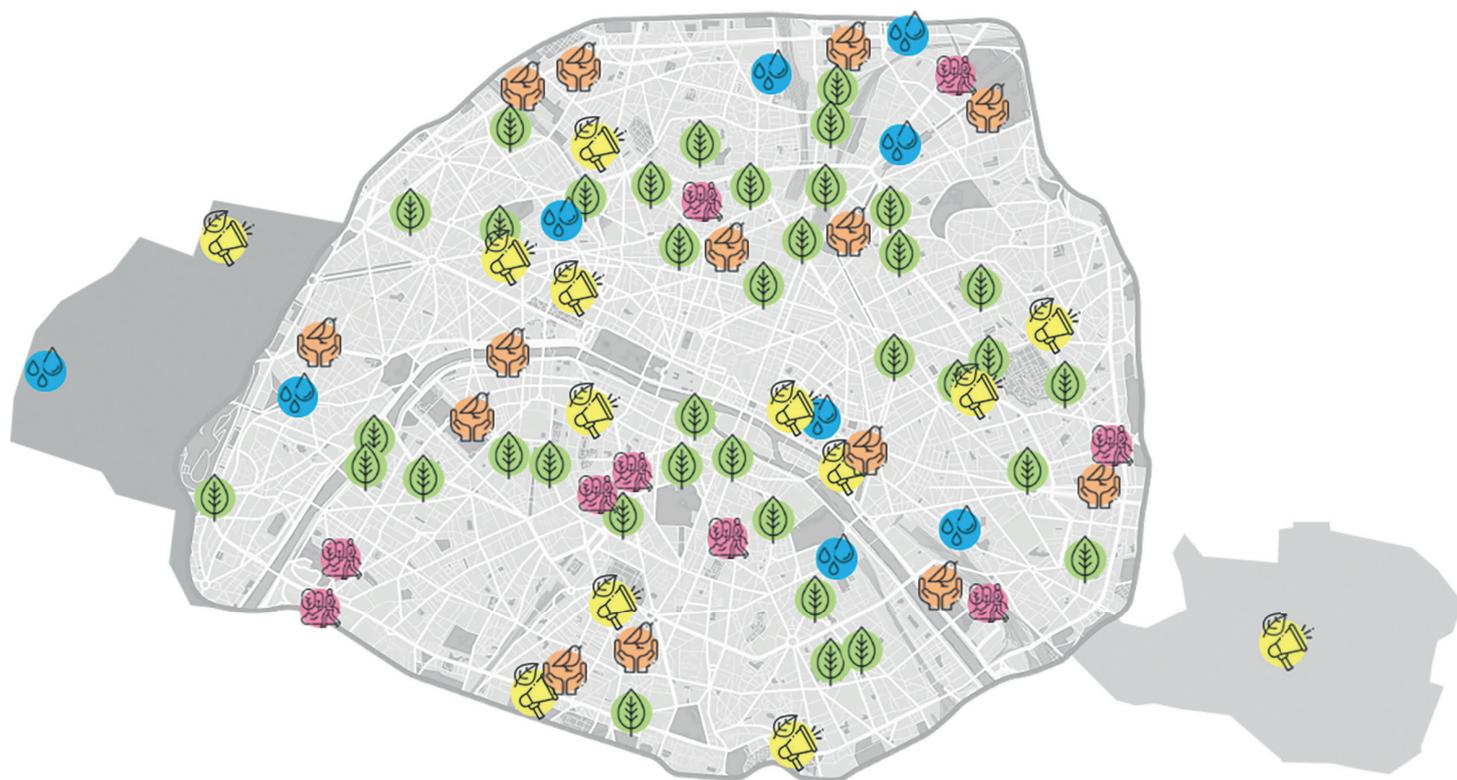


La Ville de Paris devient la première capitale à s'engager à calculer son empreinte biodiversité en intégrant cette mesure au nouveau Plan Biodiversité. Cette mesure couvrira les pressions exercées sur le territoire parisien (empreinte domestique) et celles exercées en dehors de celui-ci (empreinte importée) pour la production des biens et services consommés par la population ou l'administration parisienne. La Ville se donne également l'objectif de réorienter 100 % des dépenses identifiées comme défavorables à la biodiversité vers des achats et financements plus vertueux d'ici à 2030.

84 projets dans tout Paris : la biodiversité au coeur des arrondissements

En plus des actions qui seront menées dans tout Paris, 84 projets locaux ont été définis par les Mairies d'arrondissement. Ces projets concrets et emblématiques de leurs quartiers, seront réalisés en priorité : ouverture de nouveaux jardins, végétalisation de rues et places, nouvelles cours oasis favorables à la biodiversité, aménagement de toitures et murs végétalisés, multiplication des refuges de biodiversité et des Quartiers Moineaux, organisation d'animations de sensibilisation...

La Ville de Paris annonce également le lancement d'une expérimentation de solutions d'éclairage intelligent sur 10 sites, visant à suivre l'impact de cet éclairage sur la présence de 3 espèces cibles : les papillons de nuit, les chauves-souris ainsi que les poissons.



Accès à la nature



Création d'habitats végétalisés



Création d'habitats aquatiques



Sensibilisation et communication



Protection de la faune



© JEAN-PIERRE VICUJE / VILLE DE PARIS

Jardin Charles Trenet



© CLÉMENT DORVAL / VILLE DE PARIS

Jardin Villemin

**SERVICE DE PRESSE
DE LA VILLE DE PARIS**

presse@paris.fr
01 42 76 49 61

Consultez notre espace presse :
presse@paris.fr